

ANNEXE No 1

OTTAWA, 20 avril 1906.

M. WALTER TODD,

Greffier du comité nommé pour prendre en considération le  
bill concernant l'observance du dimanche

CHER MONSIEUR,—Les fabricants et producteurs de minéraux, de métaux et d'énergie électrique, après avoir brièvement exposé leurs vues ce matin devant le comité spécial nommé pour prendre en considération le bill concernant l'observance du dimanche, se sont rendus à nos bureaux et ont préparé le projet ci-inclus d'amendements à l'article 4 du bill. Nous conformant à leurs instructions, nous vous transmettons sous ce pli ces amendements et nous vous prions de les déposer devant le comité spécial chargé de l'examen du bill. Au cas où l'on s'opposerait à ces amendements, nos clients désirent que le comité leur fournisse l'occasion de se faire entendre de nouveau, ainsi que le privilège d'amener comme témoins les experts les plus distingués pour établir que les pouvoirs projetés compris dans les amendements sont essentiels à l'exercice de leurs industries respectives. Nous vous transmettons en même temps une lettre du révérend J. G. Shearer, secrétaire général de la *Lord's Day Alliance* du Canada, adressée au directeur général de la *Hamilton Blast Furnace Company*, relativement à quelques-uns des sujets dont il est fait mention dans les amendements.

Nous avons l'honneur d'être,

Très respectueusement vos, etc.,

AYLEN ET DUCLOS.

*Amendments à l'article 4 du bill n° 12, concernant l'observance du dimanche, suggérés par les fabricantes et producteurs de minéraux, de métaux et d'énergie électrique.*

(f) L'allumage et l'entretien des feux, ou l'exécution de réparations, de travaux d'entretien ou autres travaux, quand ces feux, réparations ou travaux sont essentiels à quelque industrie qui est d'une nature telle que sans l'exécution de ce travail dominical cette industrie ne pourrait être exercée d'une manière continue et sans dommage les six autres jours de la semaine.

(j) La production et l'emploi de courant électrique, la fonte, la réduction, le traitement et l'affinage de minerais, minéraux et métaux, la fabrication de combustibles employés pour ces opérations et autres s'y rapportant.

TORONTO, 11 avril 1906.

M. HOBSON,

Gérant de la *Hamilton Blast Furnace Co.*,  
Hamilton, Ont.

MON CHER MONSIEUR,—En conversant l'autre jour avec M. Samuel Barker, M.P., j'ai appris que votre compagnie était d'avis que le bill concernant l'observance du dimanche, actuellement soumis au parlement, empêcherait l'exploitation des hauts-fourneaux le dimanche.

Comme nos aviseurs légaux sont pleinement convaincus que cette loi n'aurait pas pour effet d'empêcher l'exploitation des hauts-fourneaux, et comme la *Lord's Day Alliance* n'a nullement le désir que tel en soit l'effet, je vous écris, à la suggestion de M. Barker, pour vous demander de vouloir bien m'envoyer, par le retour de la malle, un projet d'amendement qui, d'après vous, rendrait la loi plus claire.

Vous remerciant d'avance,

Bien à vous,

J. G. SHEARER,